



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**01/07/2025**

**Table des délibérations examinées en séance**

EHPAD .....2

Comptabilité

I- DON A L'EHPAD - OPEN DE PETANQUE 2024

Administratif

II- CONTRAT ENTRE L'EHPAD ET LES PRESTATAIRES DE SANTE

III- RESSOURCES HUMAINES

CCAS.....4

I- ATTIBUTION DES 28 LOCATIFS SOCIAUX DU PROGRAMME HABTAT DE LA VIENNE

L'An deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> Juillet, à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en session ordinaire, au CCAS de JAUNAY-MARIGNY, sous la Présidence de Madame Karine DANGREAUX HENIN, Vice-Présidente.

Étaient présents :

Mme ARCHAMBAULT - Mme BERNIER - Mme BOUHET - Mme BRIDAY - Mme CAGNARD - Mme DANGREAUX HENIN - M. JOUBERT.

Absents- Excusés-Pouvoirs :

Mme BERNARD - Mme CASTILLEJO - Mme COLLEC - M. DAMPURE - Mme LA SOUDIERE - Mme PAGEAUT - Mme PERRINNE HAPPE - Mme PINSON - M. VERRECCHIA

Madame BERNARD donne pouvoir à Madame BRIDAY  
Monsieur VERRECCHIA donne pouvoir à Monsieur JOUBERT  
Madame PAGEAUT donne pouvoir à Madame DANGREAUX HENIN  
Madame LA SOUDIERE donne pouvoir à Madame CASTILLEJO

Secrétaire de séance : Madame BRIDAY

# EHPAD Gérard Girault

## COMPTABILITE

### I – DON A L'EHPAD - OPEN DE PETNAQUE 2024

Suite à la manifestation organisée par l'Open Futuroscope de Pétanque le samedi 22 juin 2024, il a été proposé aux membres du conseil d'administration d'accepter un don de 4 000€.

Pour rappel, les bénéfices de cette manifestation associative sont reversés au profit d'actions en faveur des résidents de l'EHPAD et sera donc encaissé sur le budget EHPAD 14091.

Une remise officielle en présence de Véronique de Villèle sera organisée.

**Adopté à l'unanimité**

## ADMINISTRATIF

### II – CONTRAT ENTRE L'EHPAD ET LES PRESTATAIRES DE SANTE

Compte tenu de la délégation donnée au Président et à la Vice-Présidente du CCAS pour signer les conventions de prestations validées par le conseil d'administration, il a été proposé aux membres du CA d'autoriser la signature de tous contrats à intervenir avec les professionnels de santé par le Président ou la Vice-Présidente du CCAS.

Ces contrats sont établis afin de garantir notamment que les professionnels de santé respectent le principe de liberté de choix des résidents, le règlement et plus globalement le fonctionnement de l'établissement.

### III – RESSOURCES HUMAINES

Suite à l'avis favorable des membres du comité social territorial réunis le 19 Juin 2025, il a été proposé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur les points suivants :

#### **A. PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME ET VALIDATION DU TABLEAUDES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JUIN 2025 DE L'EHPAD**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique (ancien article 34 de la loi du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Il a été présenté le tableau des effectifs et l'organigramme regroupant l'ensemble des personnels de l'EHPAD au 1<sup>er</sup> juin 2025.

**Adopté à l'unanimité**

## **B. RECRUTEMENT D'UN AGENT SUR UN POSTE VACANT AU POLE LOGISTIQUE DE L'EHPAD**

Suite au décès de Muriel Fonteny, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent afin d'assurer une continuité de service au sein du pôle « Logistique » de l'EHPAD.

Au regard des missions qui lui seront confiées, l'agent pourra être recruté dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou au grade d'Agent de Maîtrise Principale, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.

Pour ce faire, un poste d'adjoint technique territorial sera ouvert au 1<sup>er</sup> août 2025.

Le poste laissé vacant à l'issue des opérations de recrutement sera clôturé.

Le tableau des effectifs et l'organigramme seront modifiés en conséquence

**Adopté à l'unanimité**

## **C. DEMANDE DE MUTATION D'UN AGENT DU SERVICE ADMINISTRATIF DE L'EHPAD VERS UNE AUTRE COLLECTIVITE**

Un agent du service administratif exerçant des missions de secrétariat, a sollicité une mutation vers une autre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

Pour mémoire, un deuxième poste au sein du secrétariat de l'EHPAD avait été ouvert au moment de la crise sanitaire « COVID » pour subvenir aux besoins des services. La situation étant redevenue normale, ce renfort n'a plus lieu d'être. La collectivité a donc émis un avis favorable à la demande de mutation de cet agent et propose par conséquent de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

Le tableau des effectifs et l'organigramme seront modifiés en conséquence.

**Adopté à l'unanimité**

## **D. REMPLACEMENT DE L'ANIMATEUR SPORTIF DEMISSIONNAIRE A COMPTER DU 30 MAI 2025**

L'agent recruté à temps non complet (17h30/semaine) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur le grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives a présenté sa démission le 29 avril dernier.

Le poste étant devenu vacant à compter du 30 mai 2025, il a été proposé de recruter un nouvel agent pour le remplacer dès que possible.

**Adopté à l'unanimité**

## CCAS (Non soumis à délibération)

### I – ATTRIBUTION DES 28 LOCATIFS SOCIAUX DU PROGRAMME HABITAT DE LA VIENNE

Il est présenté aux Membres du Conseil d'Administration la procédure de suivi des demandes de logement en cours et la procédure de sélection des dossiers qui seront présentés lors de la commission d'attribution prévue le 04 septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h.

À Jaunay-Marigny, le 15 Juillet 2025.

La Présidente de séance  
Karine DANGREAU HENIN



La Secrétaire de séance  
Madame BRIDAY

